



Conseil

Distr. générale
14 août 2006
Français
Original : anglais

Douzième session

Kingston (Jamaïque)

7-18 août 2006

Décision du Conseil concernant l'élection des membres de la Commission juridique et technique

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins

Décide, eu égard au paragraphe 2 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer, de porter à 25 le nombre des membres de la Commission juridique et technique sans préjudice des élections futures;

Prie le Secrétaire général d'établir à l'intention du Conseil, pour examen à sa prochaine session, un rapport sur les facteurs à prendre en considération en ce qui concerne la taille et la composition futures de la Commission juridique et technique ainsi que la procédure applicable aux élections futures;

Élit les membres suivants de la Commission juridique et technique pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 :

Armas Pfirter, Frida María (Argentine)

Auzende, Jean-Marie (France)

Billett, David Stewart Martin (Royaume-Uni)

Davis-Mattis, Laleta (Jamaïque)

De Sá Leitão, Walter (Brésil)

Diène, Baïdy (Sénégal)

Dos Santos Alberto Chissano, Miguel (Mozambique)

Escobar, Elva G. (Mexique)

Fyodorov, Sergey Ivanovich (Fédération de Russie)

Hamutenya, Kennedy (Namibie)

Hussein, Said S. (Kenya)

Igarashi, Yoshiaki (Japon)

Inam, Asif (Pakistan)



Kalngui, Emmanuel (Cameroun)
Kim, Woong-Seo (République de Corée)
Lopera Caballero, Eusebio (Espagne)
Przybycin, Andrzej (Pologne)
Samy, Mahmoud (Égypte)
Sciso, Elena (Italie)
Maruthadu, Sudhakar (Inde)
Mataitoga, Isikeli Uluinairai (Fidji)
Mulsow Flores, Sandor (Chili)
Tugio, Adam Mulawarman (Indonésie)
Wiedicke-Hombach, Michael (Allemagne)
Zhang, Hongtao (Chine)

111^e séance